



Comité Régional du Grand Est de Cyclisme

www.grandestcyclisme.fr

*Affaire suivie par,
Commission ROUTE,
Sous-commission « JEUNES »
Base : Règlement TRJC GE 2019 travail version finale*

Trophée Régional des Jeunes Cyclistes Grand Est

REGLEMENT 2025

REGLEMENT GENERAL

1) DATE ET LIEU

Le Trophée Régional des Jeunes Cyclistes Grand Est se déroulera à **Wingersheim les 4 bans (67) les 06 et 07 juillet 2025**. L'organisateur ne sera pas tenu de fournir un hébergement collectif payant. Celui-ci sera à la charge des clubs participants au Trophée.

Un guide technique réalisé par le club organisateur sera fourni aux participants et à la commission compétente au moins 6 semaines avant l'épreuve.

2) PARTICIPATION

La participation au Trophée Régional des Jeunes Cyclistes Grand Est est ouverte à l'ensemble des jeunes licenciés garçons et filles des catégories U9, U11, U13 et U15 des Ecoles de Cyclisme des 10 départements constituant la région à savoir : Ardennes, Aube, Marne, Haute-Marne, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Bas-Rhin, Haut-Rhin et Vosges.

LE SURCLASSEMENT NE SERA PAS AUTORISE

3) COMPOSITION DES EQUIPES et CLASSEMENTS

Dans une perspective de développement du cyclisme féminin, le Comité Grand Est met en place de nouvelles dispositions sensées favoriser et encourager la participation d'un maximum de concurrentes.

En complément du classement "général" par équipe désignant l'école de cyclisme victorieuse, un classement uniquement féminin sera effectué pour désigner et récompenser la meilleure école de cyclisme "féminine".

Chaque école de cyclisme pourra inscrire autant de coureurs(ses) qu'elle le souhaite. Les modalités de classement sont décrites ci-dessous.

Le classement final individuel de chaque catégorie sera donc le support des classements par équipe pour désigner les clubs vainqueurs du :

- Classement par équipe du TRJC 2025 du Grand Est,
- Classement par équipe fille du TRJC 2025 du Grand Est.

3.1 - Classement par équipe du TRJC 2025 du Grand Est :

- Une équipe sera composée de 8 coureurs, cela pour se rapprocher au plus près du TFJC (6 garçons et 2 filles) :
 - Les 2 meilleurs U11,
 - Les 2 meilleurs U13,
 - Les 2 meilleurs U15,
 - Meilleure fille (U11 à U15),
 - 2^{ème} meilleure fille (U11 à U15 d'une catégorie différente de la meilleure fille).
- Remarque : si un garçon manque dans la composition de l'équipe, il peut être remplacé par une fille (mais dans ce cas, elle ne peut pas être comptabilisée comme une des 2 meilleures filles).

- La place sera prise au classement réel du TRJC.
- Cotation des points :
 - 1^{er} au classement individuel : 100 points,
 - 2^{ème} au classement individuel : 99 points,
 - 3^{ème} au classement individuel : 98 points,
 - 4^{ème} au classement individuel : 97 points,
 - Etc...
 - Coureur manquant : 0 point.
- Cette cotation de points permet de classer tous les clubs même si ceux-ci sont incomplets.

3.2 - Classement par équipe du TRJC 2025 100% filles du Grand Est :

- Une équipe sera composée de 4 filles :
 - Meilleure U9,
 - Meilleure U11,
 - Meilleure U13,
 - Meilleure U15.
- La place sera prise au classement réel du TRJC.
- Cotation des points :
 - 1^{er} au classement individuel : 100 points,
 - 2^{ème} au classement individuel : 99 points,
 - 3^{ème} au classement individuel : 98 points,
 - 4^{ème} au classement individuel : 97 points,
 - Etc...
 - Fille manquante : 0 point.
- Cette cotation de points permet de classer tous les clubs même si ceux-ci sont incomplets.

3.3 – Divers

En cas de coureurs ex aequo, il sera tenu compte du plus grand nombre de 1ère place puis si nécessaire de 2ème place, puis en dernier lieu la meilleure place à l'épreuve des jeux pour les U9 et pour les autres catégories la meilleure place à l'épreuve de cyclo-cross.

Tous les clubs seront classés. Les équipes incomplètes se verront attribuer 0 points pour les coureurs(ses) manquants(tes).

Le vainqueur du Trophée sera l'Ecole de Cyclisme dont l'équipe aura obtenu le plus de points.

Possibilité de classer plusieurs équipes par école de cyclisme :

Si une école de cyclisme présente suffisamment de coureurs(ses) pour classer plusieurs équipes, les conditions suivantes seront appliquées :

- C'est le classement final qui déterminera la composition des équipes.
- L'équipe 1 sera constituée par les meilleurs(es) classé(e) selon les modalités ci-dessus.
- L'équipe 2 sera constituée par les classés ensuite dans les 4 catégories et ainsi de suite...
- Chaque équipe portera le nom du club concerné avec un numéro d'ordre, (XXX1, XXX2, etc...). Les coureurs porteront le maillot de leur club respectif, ils seront différenciés par leur numéro de dossard.
- Les équipes seront constituées indifféremment de filles et/ou garçons.

La commission des Ecoles de Cyclisme se réserve le droit de modifier les règles concernant les équipes multiples avant le début du Trophée si nécessaire.

3.4 - Des classements individuels par épreuves du concours et par catégorie :

Ces classements permettront d'établir les classements par équipes. Ils seront établis selon la méthode habituelle d'addition des points correspondants à la place obtenue dans chaque épreuve, le coureur(e) ayant le moins de points est déclaré vainqueur du concours. En cas de coureurs ex aequo, il sera tenu compte du plus grand nombre de 1ère place puis si nécessaire de 2ème place, puis en dernier lieu la meilleure place à l'épreuve des jeux pour les U9 et pour les autres catégories la meilleure place à l'épreuve de cyclo-cross.

Les féminines participeront aux mêmes épreuves que les garçons et ne feront pas l'objet de classements séparés.

4) ENCADREMENT

L'encadrement des équipes est de la responsabilité des écoles de cyclisme qui participeront au Trophée.

5) LES EPREUVES DU TROPHEE

5.1 - Epreuve montée chronométrée

Pour les catégories U11, U13 et U15.

- La distance pour chaque catégorie sera de :
 - U11 : environ 700 m
 - U13 : environ 1.200 m
 - U15 : environ 1.500 m

(Voir Règlement technique ci-après)

5.2 - Cyclo-cross

Pour les catégories U9, U11, U13 et U15.

- Le circuit sera ouvert 15 mn avant le début des épreuves pour la reconnaissance à vélo.
- Une zone de dépannage réglementaire sera mise en place sur le parcours.
(Rappel : le changement de vélo est interdit).

(Voir Règlement technique ci-après)

5.3 - Jeux d'adresse

Pour la catégorie U9, U11, U13 et U15

- Les concurrents auront à accomplir 8 jeux au maximum pour les catégories U9 et U11 et 10 jeux maximum pour les catégories U13 et U15.
- Les jeux seront choisis dans le règlement FFC des écoles de cyclisme.
- Le parcours avec la liste des jeux sera publié sur le site du Comité Régional au minimum 4 semaines avant la date de l'épreuve.
- Le circuit sera ouvert 15 mn avant le début de l'épreuve pour l'échauffement. La reconnaissance se fera à pied.

(Voir Règlement technique ci-après)

5.4 - Vitesse – 60 mètres, 80 mètres

60 m pour la catégorie U9 et U11 et 80 m pour les catégories U13 et U15

- Au départ, il est prévu :
 - Un contrôle braquets
 - Une mise en zone d'attente des coureurs selon l'ordre des départs.

(Voir Règlement technique ci-après)

5.5 - Epreuve sur route (Régularité)

Pour les catégories U9, U11, U13 et U15.

- Il est prévu :
 - Un contrôle braquets pour les 10 premiers à l'arrivée

(Voir Règlement technique ci-après)

5.6 - Programme des épreuves

Une réunion des Responsables d'équipe est prévue le samedi à 14 heures 15 et le dimanche à 9 heures 00.

	VITESSE	REGULARITE	CLM MONTEE	JEUX	CYCLO CROSS
U9					
	Samedi 15 heures 00	Samedi 16 heures 00		Dimanche à partir de 11 heures 00	Dimanche 14 heures 15
U11					
	Samedi 15 heures 25	Samedi 16 heures 30	Dimanche à partir de 10 heures 15	Dimanche à partir de 11 heures 00	Dimanche 14 heures 45
U13					
	Samedi 15 heures 00	Samedi 17 heures 00	Dimanche à partir de 9 heures 45	Dimanche à partir de 11 heures 00	Dimanche 15 heures 15
U15					
	Samedi 15 heures 25	Samedi 17 heures 30	Dimanche à partir de 9 heures 30	Dimanche à partir de 11 heures 00	Dimanche 16 heures 00

6) RECOMPENSES

Les équipes déclarées vainqueurs des Trophée Régionaux des Jeunes Cyclistes Grand Est "général" et "féminins" se verront attribuer un trophée qui sera acquis définitivement.

- Trophée "général":

Les 8 coureurs(ses) de l'équipe classée première recevront chacun(e) une médaille d'or F.F.C Grand Est.

Les 8 coureurs(ses) des équipes classées seconde et troisième recevront chacun(e) une médaille d'argent ou de bronze F.F.C.

- Trophée "féminin":

Les 4 concurrentes de l'équipe classée première recevront chacune une médaille d'or F.F.C Grand Est.

Les 4 concurrentes des équipes classées seconde et troisième recevront chacune une médaille d'argent ou de bronze F.F.C.

Nota : Aux classements individuels du jour, les trois premiers (garçons ou filles) seront récompensés par des coupes, médailles ou trophées, et éventuellement des prix en nature.

Il en sera de même pour les trois premières féminines.

Tous les autres jeunes coureurs pourront être récompensés par des prix en nature.

Ces récompenses sont à la charge du club organisateur de l'épreuve.

Conformément aux dispositions en vigueur, les jeunes coureurs ne pourront recevoir que des prix en nature

7) ENGAGEMENTS

Les engagements seront réalisés par internet.

Les engagements sur place ne seront pas acceptés.

L'attribution des numéros de dossards sera de la responsabilité de l'organisateur qui veillera à une suite logique des numéros par catégorie.

8) PROGRAMME (à adapter pour les horaires selon participation)

Samedi 06 juillet Voir ci-dessus et guide technique

Dimanche 07 juillet Voir ci-dessus et guide technique

REMISE des RECOMPENSES 17h30

REGLEMENT TECHNIQUE

I – PREAMBULE

Le titre IX « Ecoles de Vélo » de la réglementation FFC est le document de référence appliqué pour le Trophée du Grand Est des Jeunes Cyclistes.

II – ORDRE DE PASSAGE

Pour les épreuves d'adresse, de vitesse, cyclo-cross et régularité l'ordre de passage des catégories sera le suivant : U9, U11, U13 et U15.

En fonction de contraintes locales cet ordre de passage pourra être modifié.

III – EPREUVE D'ADRESSE

PARCOURS

Les concurrents U9 à U11 auront à accomplir **8** jeux maximum.

Les concurrents U13 à U15 auront à accomplir **10** jeux au maximum.

QUILLES

Les quilles utilisées auront une hauteur maximale de 10 centimètres (8 cm maximum pour les passages étroits et les entonnoirs) et un diamètre de 4 cm.

BAREME DES PENALITES

Refus d'obstacles :

Passage délibéré à côté d'un obstacle : la pénalité sera de 30 secondes pour chaque obstacle (triple slalom = 3 refus).

Non respect du fléchage :

Prise du fléchage à l'envers : pénalité de 10 secondes,

Fautes :

L'empietement sur les lignes de couloir ne pourra donner lieu à pénalité.

Chaque faute sera pénalisée de 5 secondes (6 fautes maximum par obstacle)

Seront considérées comme fautes :

Bidon non pris ou mal posé ou tombé :

En cas de non prise ou de lâchage du bidon une première fois, deux autres essais seront obligatoires. En cas de non prise à la troisième fois, le concurrent sera pénalisé de deux fautes. Il poursuivra son parcours.

Le bidon mal posé ou tombé sera pénalisé d'une faute.

Le concurrent aura le droit de garder les deux mains au guidon pendant le port du bidon.

Pied(s) à terre sur le même déséquilibre, chute,

Quilles ou piquets tombés, ou non contournés,

Entonnoir renversé totalement ou en partie.

Saut d'obstacles.

Pour les U9, seule la "barre" renversée par la roue avant sera pénalisée d'une faute.

Passage sous barre.

La barre ou ses montants renversés n'engendreront qu'une seule faute.

Chaque pied touchant le sol (sauf sur même équilibre)

En cas de chute, le chronomètre ne sera pas arrêté.

Pour toutes les autres pénalités se référer au titre IX "Ecole de Vélo" disponible sur www.ffc.fr.

LE TRACES DU PARCOURS D'ADRESSE

Les différents jeux composant le parcours seront portés à la connaissance des équipes par le guide technique de l'organisateur. Celui-ci doit publier au minimum 6 semaines avant l'épreuve.

RECONNAISSANCE DES PARCOURS

Aucun concurrent ne sera autorisé à s'entraîner sur le parcours en dehors de l'échauffement. Une infraction à cette règle entraînera la mise hors course pour le coureur.

Par contre, la reconnaissance à pied sera autorisée.

Deux démonstrateurs ouvriront le parcours quelques minutes avant le premier départ.

La chute ne sera pas prétexte à recommencer. Seul le bris de matériel et la crevaison, même sur chute, ne permettant pas de poursuivre le parcours à vélo, et dûment constaté par les commissaires, pourront donner lieu à un deuxième départ après le dernier concurrent du groupe concerné, tout comme l'incident de chronométrage.

Le temps et le nombre de fautes de chaque coureur seront affichés après son arrivée.

IV - EPREUVE DE VITESSE

Pour les U9 et U11, 60m départ arrêté.

Pour les U13 et U15, 80m départ arrêté.

Elle se fera sur une ligne droite bitumée ou cimentée.

Le coureur qui déclenchera le chronométrage électronique avec sa roue arrière se verra pénalisé de 5/10 de seconde.

Le départ sera tenu.

En cas d'incident mécanique reconnu, d'incident électronique ou de chute, le coureur repartira le dernier.

Le saut de chaîne, la sortie d'un pied de la pédale et le décentrage d'une roue ne seront pas reconnus comme incident mécanique.

Les courroies de cales pied sur cales automatiques sont interdites.

Un contrôle braquet sera réalisé pour cette épreuve avant chaque passage.

V - EPREUVE DE CYCLO-CROSS

Les temps de course seront ceux du titre IX du règlement FFC des Ecoles de Cyclisme.

Les concurrents seront rangés sur la ligne de départ selon leurs classements provisoires dans le concours individuel.

Le parcours sera identique pour toutes les catégories avec un circuit de 800m à 1500m environ. Il présentera des tracés techniques avec alternance de zones d'efforts et de zones d'adresse. Le circuit sera parfaitement balisé pour éviter les erreurs de parcours.

Les arrivées se feront sur une ligne proche de celle du départ pour permettre au jury de bien contrôler l'ensemble.

Deux planches d'une hauteur maximale de 20 cm disposée conformément au titre IX de la réglementation fédérale pourront se trouver sur le parcours uniquement pour les catégories U13 et U15.

Le passage d'un chevron d'une hauteur maximale de 12 cm est autorisé pour les catégories U9 et U13

Toute sortie volontaire ou involontaire du circuit sera sanctionnée par une pénalité pouvant aller jusqu'à la mise hors course.

Pour être classée, les coureurs devront franchir la ligne d'arrivée avec leur vélo.

Les coureurs devront porter des chaussures cyclistes munies de cales s'ils utilisent des pédales automatiques. S'ils utilisent des pédales avec cale-pieds, ils porteront des tennis.

Pour ne pas détériorer les parcours, la reconnaissance ne peut se faire qu'à pied. Elle est libre. Seuls les échauffements programmés permettront la reconnaissance à vélo. Toute infraction entraînera la mise hors course du coureur.

Les passages avec obstacles rapportés ne pourront donner lieu à pénalité.

Les dépannages, changements de roues se feront dans des zones aménagées. Tout dépannage et toute aide en dehors de ces zones seront sanctionnés par une pénalité pouvant aller jusqu'au déclassement du coureur.

Conformément au titre IX de la réglementation FFC, il n'y aura pas de contrôle braquet pour cette épreuve.

VI - EPREUVE MONTEE CHRONOMETREE

Nota important : selon règlement officiel TFJC.

L'ensemble des coureurs des catégories U11 à U 15 participent à cette épreuve.

Déroulement de l'épreuve :

Chaque coureur devra effectuer une montée chronométrée comprise entre 500 m et 1,5 Km en fonction des catégories et de la difficulté du parcours.

L'ensemble des coureurs devra partir les uns derrière les autres avec un espace de 30 secondes entre eux.

Aucune entraide entre coureurs et coureurs / éducateurs n'est autorisée. Il n'y aura pas d'éducateur à vélo sur le parcours.

Classement :

Le classement sera effectué au temps. Les incidents mécaniques, techniques ou la chute ne seront pas prétexte à recommencer. En cas de crevaison ou de chute, dûment constatée par un arbitre au cours de l'épreuve, le coureur sera classé dernier de sa catégorie d'âge sur cette épreuve.

VII - EPREUVE SUR ROUTE (REGULARITE)

Les concurrents seront rangés sur la ligne de départ avec un coureur de chaque club sur les premières lignes.

Les lignes suivantes seront en placement libre jusqu'à la dernière ligne. Pour chaque club, l'ordre des coureurs est déterminé par le responsable de l'équipe qui devra le communiquer aux arbitres au moment de la recherche des dossards.

<u>CATEGORIES</u>	<u>DISTANCES</u>
U9	3 à 5km
U11	8 à 10km
U13	12 à 15 km
U15	25 à 30 km

En cas de bris de matériel et de crevaison, même sur chute, le changement de vélo avec braquet conforme sera autorisé. **Il se fera à poste(s) fixe(s).**
Tout dépannage en dehors de ceux organisés sera sanctionné par **une mise hors course.**

Tout coureur doublé devra, s'il en reçoit l'ordre d'un arbitre, descendre de vélo et retirer son dossard qu'il remet à un arbitre au podium. Tout coureur ne peut pas prendre le sillage d'un coureur qui n'est pas au même point km. Tout refus d'obtempérer sera sanctionné par la **mise hors course**. La place qui lui sera attribuée sera celle qu'il occupait dans la course au moment de son retrait.

Les coureurs devront tenir leur ligne en course et à l'arrivée, sous peine d'une pénalité allant jusqu'à la **mise hors course**.

Les U9 et U11 ne seront pas autorisés à partir avec un bidon sauf avis motivé des commissaires suivant conditions particulières.

Les ravitailllements même en boisson, ne seront pas autorisés sauf avis motivé des commissaires suivant conditions particulières.

Une fois le départ donné aucun coureur ne pourra s'échauffer sur le circuit.

Après avoir franchi l'arrivée un coureur ne pourra repasser en sens inverse.

En cas d'infraction, l'équipe du coureur incriminé recevra une pénalité de 10 points en plus.

Dans la zone de dépannage, seront présents deux personnes par équipe au maximum.

Un contrôle braquet sera réalisé pour cette épreuve avant le départ ou à l'arrivée.

VIII - Etapes de liaison

Si des étapes de liaison à vélo sont prévues entre deux épreuves, elles seront obligatoires pour tous les concurrents sans exception.

IX - REGLEMENTS TECHNIQUES POUR L'ENSEMBLE DES EPREUVES

1) Le casque, les gants, le dossard à épingles (ou autocollant), seront obligatoires pour toutes les épreuves.

En cas de perte du casque durant une épreuve, le coureur devra s'arrêter immédiatement. Il ne repartira qu'à nouveau coiffé de celui-ci sous peine de **mise hors course**.

Le casque est obligatoire pour tous, **y compris les encadrants** et accompagnateurs, pendant et sur les épreuves mais aussi sur d'éventuelles étapes de liaison à vélo.

2) VÉLOS

Le contrôle technique des vélos sera réalisé selon le planning du règlement général

- a) Tous les types de vélos seront autorisés conformément au titre IX du règlement FFC.
Toute modification à l'équipement standard du vélo devra être présentée aux arbitres avant le départ de la 1^{ère} épreuve.

Tout additif (comme les courroies de cales pied sur cales automatiques) aux équipements standards du vélo sera interdit.

Tous les vélos utilisables devront être vérifiés même ceux des responsables d'équipes

- b) Les guidons dits « corne de vache » (embouts de guidon) sont interdits
- c) Le développement sera conforme au titre IX de la réglementation fédérale.

Le blocage d'un ou des dérailleurs ne sera pas accepté.

3) OREILLETTES

L'utilisation d'oreillettes est interdite sous peine de **mise hors course**.

4) PEDALES

Voir épreuves ci-dessus

5) CONTROLES TECHNIQUES

seront contrôlés

- l'état de marche de chaque vélo
- le développement du vélo selon planning prévu.

Avant chaque épreuve pour chaque concurrent :

- Seront vérifiés :
 - . Le port des gants et du casque
 - . L'absence de bidons selon catégories.

Tout cas de fraude sera sanctionné.

6) ABANDON

Le concurrent qui abandonnera lors d'une épreuve sera classé à la dernière place de sa catégorie dans l'épreuve. Il pourra disputer les épreuves suivantes s'il justifie son abandon auprès des arbitres.

7) PENALITES

La mise hors course signifie que le concurrent ou l'équipe est exclu du Trophée et qu'il ou qu'elle ne figurera pas au classement final.

Le déclassement est une rétrogradation de place dans le classement de l'épreuve en cours. Le coureur pourra disputer les épreuves suivantes et participera au classement final.

Pour tous les cas non prévus dans ce règlement du Trophée du Grand Est des Jeunes Cyclistes, c'est « le règlement général » de la Fédération Française de Cyclisme qui servira de référence et dernier ressort pour le jury.

8) DISCIPLINE GENERALE DANS LE CADRE DU TROPHÉE REGIONAL

Toute équipe et coureur engagé par son Club sera soumise au respect des règlements du Trophée Régional et placée sous le contrôle des arbitres. Toute manifestation intempestive des

supporters d'une équipe (parents et dirigeants) à l'encontre des arbitres ou des participants, entraînera la mise hors course de toute l'équipe concernée.

Seul le responsable de l'équipe sera habilité à solliciter le Jury d'appel en cas de contestation.

Le jet d'objet (bidons, papiers, etc ...) sera sanctionné par une pénalité en points pour l'équipe concernée

9) ARBITRAGE

Les épreuves seront placées sous la surveillance d'un jury composé d'au moins 3 arbitres régionaux et « école de vélo » et de jeunes arbitres (dont un participera au TFJC dans ce rôle). A défaut de jeunes arbitres, ce jury sera complété par des arbitres « école de Vélo ». En cas de litige les membres de la commission jeunes seront impérativement consultés avant de rendre une décision définitive.

10) COMPOSITION DU JURY

- Le Président de la commission jeunes du grand Est et ses 2 assesseurs
- Les arbitres désignés
- Le MTT du Comité Grand Est s'il est présent
- Le Responsable du club organisateur

Toutes les réclamations se feront par écrit et seront déposées au podium. Elles seront ensuite étudiées par le jury d'appel. Ses décisions se feront à la majorité, la voix du Président de la commission jeunes étant prépondérante en cas d'égalité.